

**UNIVERSITE DE MONCTON**

**SENAT ACADEMIQUE**

**Réunion du 29 et 30 août 1978**

**14h salon du Chancelier**

**Edifice Taillon**

**Centre universitaire de Moncton**

**ETAIENT PRESENTS:**

M. Jean Cadieux, président  
M. Yvan Albert  
M. Gilles Baril  
M. Julien Belley  
M. Rhéal Bérubé  
M. Léandre Bourque  
Mlle Loraine Bourque  
Mme Marie-Ange Bourque  
M. Gaëtan Bossé  
M. Bernard Nadeau  
M. Gérard Cormier  
M. Jean-Yves Daigle  
M. Harley d'Entremont  
Père Reno-L. Desjardins  
M. Raoul Dionne  
Mlle Elisa Ferran  
M. Fernand Girouard  
M. Denis Haché  
Père Jean-Guy Lachance  
Mlle Nicole Laplante  
M. Léonard LeBlanc  
M. Albert Lévesque  
M. Eric Mallet  
Mme Colette Martin  
M. Jean-Guy Poitras  
Mlle Marielle Préfontaine  
Mlle Huberte Richard  
M. Valois Robichaud  
M. Victor Ross  
M. Norman Roy  
M. Marcel Sormany  
M. Clément Loubert  
Père Roland-E. Soucie, observateur  
M. Luc Lévesque, observateur  
M. Médard Collette, observateur  
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

**ABSENCES MOTIVEES:**

M. Khaled Belkhodja  
M. Pierre Patenaude  
Mlle Florine Thériault

**1. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Le Président du Sénat appelle la réunion à l'ordre et la déclare ouverte.

**2. CONSTATATION DE LA REGULARITE DE L'ASSEMBLEE**

Le Président constate la régularité de la convocation c'est-à-dire que l'avis de réunion a été envoyé dans les délais prévus.

Le Président présente les nouveaux membres et leur souhaite la bienvenue.

M. Bernard Nadeau, directeur des services pédagogiques au Centre universitaire de Shippagan;

M. Eric Mallet, représentant des étudiants au Centre universitaire de Shippagan;

Mme Colette Martin, représentante des professeurs de l'Ecole des sciences domestiques;

Mlle Marielle Préfontaine, directrice de l'Ecole des sciences domestiques;

Mlle Huberte Richard, directrice (par intérim) de l'Ecole des sciences infirmières suite au décès tragique de Mme Jacqueline Léger.

En signe de respect pour Jules et Jacqueline Léger, le Président demande à l'assemblée de garder un moment de silence.

### 3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 27 ET 28 FEVRIER 1978

Il est proposé par Yvan Albert appuyé par Denis Haché

Que le procès-verbal de la réunion du 27 et 28 février 1978 soit accepté.

Vote:            Pour: 26            Abst.: 6            Adopté.

### 4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978)

I - Réunion du 26 avril 1978

A - Faculté d'administration

COURS AD-6230

a) Programme du M.B.A.

Le Comité de M.B.A. propose les changements suivants dans le programme du M.B.A.

- Enlever parmi les cours du 1er groupe le cours EC-3300 Micro-économie I et le remplacer par le cours AD-6230 Introduction à l'analyse des décisions administratives.

Puisque le cours AD-6230 sera effectivement un nouveau cours, il faudra donc supprimer le cours AD-6483 Séminaire en méthodes quantitatives.

Suite à une entente survenue entre les départements concernés, le Comité des programmes recommande au Sénat l'acceptation de la demande de la Faculté d'administration, à savoir:

Que le cours AD-6230 Introduction à l'analyse des décisions administratives - remplace le cours EC-3300 Micro-économie I dans la série de cours du programme M.B.A.

Le Conseil académique accepte cette recommandation.

**4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE  
(Réunions du 26 avril et du 31 mai 1978) (suite)**

A - Faculté d'administration (suite)

Amendement:

Il est proposé et appuyé que le Cours "Introduction à l'analyse des décisions administratives" destiné aux étudiants du M.B.A. porte le sigle EC-6230.

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Harley d'Entremont

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée.

Vote:            Pour: 26                    Abst.: 6                                    Adopté.

B - Faculté des sciences de l'éducation - Education permanente

La Faculté et l'Education permanente présentent une demande conjointe d'approuver le cours ED-5223 Didactique de l'économie (3 crédits).

Ce cours est réservé à l'Education permanente; il présente des méthodes et des techniques de l'enseignement de l'économie. Il est destiné aux enseignants des cours d'économie, ou des cours où l'économique peut contribuer à la connaissance de ces matières (ex. histoire, géographie, sciences familiales, civisme, etc.) et les conseillers en orientation désireux de mieux connaître la perspective économique.

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'approbation du cours ED-5223 Didactique de l'économie (3 cr.) et réservé à l'Education permanente.

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marcel Sormany

Que le Sénat académique approuve la recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée.

Vote:            Pour: 31                    Abst.: 1                                    Adopté.

C - Faculté des arts

a) Pour le Baccalauréat en Arts Visuels (B.A.V.)

Afin de donner une formation de base plus forte durant les deux premières années, et une certaine flexibilité dans les concentrations des 3e et 4e années, le département des arts visuels demande une révision mineure de ses deux programmes.

- 1) Cette redistribution des cours et une plus grande ouverture envers les étudiants de d'autres départements ou facultés offrirait de meilleurs services à toute la population étudiante. C'est pourquoi la mise en force de ce programme est essentielle pour septembre 1978.

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978) (suite)

C - Faculté des arts

a) Pour le Baccalauréat en Arts Visuels (B.A.V.)

- 2) Suite à un voeu du Comité des programmes, le Département veut intensifier la formation générale de l'étudiant en retranchant 12 crédits de cours d'arts visuels, pour être remplacé par 12 crédits de cours au choix.
- 3) Tous les numéros de cours ont été subdivisés de façon à ce que les crédits soient acquis à la fin de chaque semestre.
- 4) Les cours des 1ère et 2e années sont obligatoires mais il y a une flexibilité de choix pour les cours des 3e et 4e années. Par contre il y a quand même la possibilité de choisir deux concentrations de 30 crédits.
- 5) Cette flexibilité d'inscription ainsi que la proportion des cours spécialisés et ceux de formation générale se comparent favorablement aux moyennes de d'autres écoles d'art.

DECISION  
page 7)

ANCIEN PROGRAMME

1ère année

AV 1201	Dessin	6 cr.
AV 1510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 1520	Histoire de l'art	3 cr.
AV 1601	Organisation picturale	6 cr.
AV 1701	Organisation spatiale	6 cr.
	Option académique	3 cr.
FR 1875	Langue parlée et écrite I	3 cr.
FR 1876	Langue parlée et écrite I	3 cr.
	OU	
FR 1885	Langue parlée et écrite II	3 cr.
FR 1886	Langue parlée et écrite II	3 cr.
	TOTAL	36 cr.

NOUVEAU PROGRAMME

1ère année

AV 1202 (3 cr.)	AV 1203 (3 cr.)	Dessin	6
AV 1602 (3 cr.)	AV 1603 (3 cr.)	Organisation picturale	6
AV 1702 (3 cr.)	AV 1703 (3 cr.)	Organisation spatiale	6
AV 1510 (3 cr.)	AV 1520 (3 cr.)	Histoire de l'art	6
FR (3 cr.)	FR (3 cr.)	Français	6
PI (3 cr.)	PI (3 cr.)	Option	6
		TOTAL	36
			crédits

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978)  
(suite)

C - Faculté des arts (suite)

a) Programme en Arts Visuels (B.A.V.) (suite)

2e année (ancien programme)

AV 2201	Dessin	6 cr.
AV 2510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 2520	Histoire de l'art	3 cr.
AV 2601	Organisation picturale	6 cr.
AV 2701	Organisation spatiale	6 cr.
AV 2901	Arts graphiques	6 cr.
FR 1885	Langue parlée et écrite II	3 cr.
FR 1886	Langue parlée et écrite II	3 cr.
OU		
FR		3 cr.
FR		<u>3 cr.</u>
TOTAL		36 cr.

2e année (nouveau programme)

FR 1885	Langue parlée et écrite II (3 cr.)	1er sem.	6
FR 1886	Langue parlée et écrite II (3 cr.)	2e sem.	6
ou			
FR			3
FR			3
AV 2510 (3 cr.)	- AV2520 (3cr.)	Histoire de l'art	6
AV 2302 (3 cr.)	AV 2303 (3 cr.)	Photographie	6
AV 2802 (3 cr.)	AV 2803 (3 cr.)	Céramique	6
AV 2902 (3 cr.)	AV 2903 (3 cr.)	Arts graphiques	6
AV 2912 (3 cr.)	AV 2913 (3 cr.)	Comm. graphique	<u>6</u>
TOTAL			36 cr.

ANCIEN PROGRAMME

3e année

AV 3510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 3520	Histoire de l'art	3 cr.
AV 3302 ou AV 3303	Photographie	12 cr. ou 18 cr.
AV 3602 ou AV 3603	Org. picturale	12 cr. ou 18 cr.
AV 3702 ou AV 3703	Org. spatiale	12 cr. ou 18 cr.
AV 3802 ou AV 3803	Céramique	12 cr. ou 18 cr.
AV 3902 ou AV 3903	Arts graphiques	12 cr. ou 18 cr.
AV 3912 ou AV 3913	Comm. graphique	<u>12 cr. ou 18 cr.</u>
TOTAL		36 crédits

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU  
CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978)

C - Faculté des arts (suite)

a) Programme en Arts Visuels B.A.V. (suite)

NOUVEAU PROGRAMME

3e année

AV 3510 (3 cr.) AV 3520 (3 cr.) Histoire de l'art 6

Cours au choix 6

Choix de deux concentrations de 12 crédits

AV 3304 (6 cr.)	AV 3305 (6 cr.)	Photographie	] 24
AV 3604 (6 cr.)	AV 3605 (6 cr.)	Org. picturale	
AV 3704 (6 cr.)	AV 3705 (6 cr.)	Org. spatiale	
AV 3804 (6 cr.)	AV 3805 (6 cr.)	Céramique	
AV 3904 (6 cr.)	AV 3905 (6 cr.)	Arts graphiques	
AV 3914 (6 cr.)	AV 3915 (6 cr.)	Comm. graphique	

TOTAL 36 cr.

4e année

(ancien programme)

AV 4302 ou AV 4303	Photographie	12 cr. ou 18 cr.
AV 4602 ou AV 4603	Org. picturale	12 cr. ou 18 cr.
AV 4702 ou AV 4703	Org. spatiale	12 cr. ou 18 cr.
AV 4802 ou AV 4803	Céramique	12 cr. ou 18 cr.
AV 4902 ou AV 4903	Arts graphiques	12 cr. ou 18 cr.
AV 4912 ou AV 4913	Comm. graphique	12 cr. ou 18 cr.

TOTAL 30 crédits

GRAND TOTAL 138 crédits

NOUVEAU PROGRAMME

4e année

Cours au choix 6

Choix de deux concentrations de 12 crédits

AV 4304 (6 cr.)	AV 4305 (6 cr.)	Photographie	] 24
AV 4604 (6 cr.)	AV 4605 (6 cr.)	Org. picturale	
AV 4704 (6 cr.)	AV 4705 (6 cr.)	Org. spatiale	
AV 4804 (6 cr.)	AV 4805 (6 cr.)	Céramique	
AV 4904 (6 cr.)	AV 4905 (6 cr.)	Arts graphiques	
AV 4914 (6 cr.)	AV 4915 (6 cr.)	Comm. graphique	

TOTAL 30

GRAND TOTAL 138 crédits

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)

C - Faculté des arts (suite)

a) Programme en Arts Visuels B.A.V. (suite)

Le Comité des programmes recommande au Sénat d'accepter cette demande de révision du programme du Baccalauréat en arts visuels, et recommande que le Département étudie la possibilité d'offrir une alternative aux cours

AV-2302	AV-2303	Photographie
AV-2902	AV-2903	Arts graphiques
AV-2912	AV-2913	Communication graphique

en sorte qu'ils puissent être remplacés par d'autres cours dans ce programme de Baccalauréat en arts visuels aux autres centres universitaires, notamment au Centre universitaire Saint-Louis-Maillet.

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat approuve les recommandations du Conseil académique.

Vote: Pour: 30 Abst.: 2 Adopté.

b) Projet du programme du B.A.V.E.(Baccalauréat en Arts visuels-spécialisation enseignement)

- 1) Le total des crédits est réduit de 150 à 144 crédits. (Il y a un cours d'atelier en moins.)
- 2) Les stages sont répartis entre les 2e, 3e et 4e années.
- 3) En 3e et 4e années, les étudiants pourront choisir deux options de 12 crédits en cours d'ateliers.

Ce programme est alimenté des mêmes cours d'ateliers que le programme du baccalauréat en arts visuels (B.A.V.) et sauf pour le cours AV-2401 nécessite aucun cours supplémentaire.

(Ancien programme)

1ère année

AV 1201	Dessin	6 cr.
AV 1510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 1520	Histoire de l'art	3 cr.
AV 1601	Organisation picturale	6 cr.
AV 1701	Organisation spatiale	6 cr.
FR 1875	Langue parlée et écrite I	3 cr.
FR 1876	Langue parlée et écrite I	3 cr.
	ou	
FR 1885	Langue parlée et écrite II	3 cr.
FR 1666	Langue parlée et écrite II	3 cr.
ED 1110	Introduction à l'éducation	3 cr.*
ED 1120	Développement de l'enfant	3 cr.*
	ou	
ED 1420	Développement de l'adolescent	3 cr.*
		<u>36 cr.</u>

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU  
CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)

C - Faculté des arts (suite)

b) Projet du programme du B.A.V.E. (suite)

	(nouveau programme)	<u>1ère année</u>	
AV 1510	Histoire de l'art		3 cr.
AV 1520	Histoire de l'art		3 cr.
AV 1202	Dessin		3 cr.
AV 1203	Dessin		3 cr.
AV 1602	Organisation picturale		3 cr.
AV 1603	Organisation picturale		3 cr.
AV 1702	Organisation spatiale		3 cr.
AV 1703	Organisation spatiale		3 cr.
FR 1875	Langue parlée et écrite I		3 cr.
FR 1876	Langue parlée et écrite I		3 cr.
	OU		
FR 1885	Langue parlée et écrite II		3 cr.
FR 1886	Langue parlée et écrite II		3 cr.
ED 1110	Introduction à l'éducation		3 cr.
ED 1120	Développement de l'enfant		3 cr.
	OU		
ED 1420	Développement de l'adolescent		<u>3 cr.</u>
		TOTAL	<u>36 cr.</u>

	<u>ANCIEN PROGRAMME</u>	<u>2e année</u>	
AV 2510	Histoire de l'art		3 cr.
AV 2520	Histoire de l'art		3 cr.
AV 2601	Organisation picturale		6 cr.
AV 2701	Organisation spatiale		6 cr.
AV 2901	Arts graphiques		6 cr.
FR 1335	Langue parlée et écrite I		3 cr.
FR 1336	Langue parlée et écrite II		3 cr.
	ou		
FR			3 cr.
FR			3 cr.
ED 2150	Apprentissage appliqué à l'éducation		3 cr.*
ED 2140	Elaboration des activités éducatives		3 cr.*
ED 2340	Enseignement élémentaire: méthodes et techniques		3 cr.*
	ou		
EM 2440	Enseignement secondaire: méthodes et techniques		<u>3 cr.*</u>
			39 cr.



4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU  
CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)

C - Faculté des arts (suite)

b) Projet du programme du B.A.V.E. (suite)

<u>NOUVEAU PROGRAMME</u>		<u>2e année</u>
AV 2302	Photographie	3 cr
AV 2303	Photographie	3 cr
AV 2902	Arts graphiques	3 cr
AV 2903	Arts graphiques	3 cr
AV 2912	Communication graphique	3 cr
AV 2913	Communication graphique	3 cr
FR 1885	Langue parlée et écrite I	3 cr
FR 1886	Langue parlée et écrite II	3 cr
OU		
FR		3 cr
FR		3 cr
ED 2150	Apprentissage appliqué à l'éducation	3 cr
ED 2141	Elaboration des activités éducatives	3 cr
ED 2160	Méthodes et techniques d'enseignement	3 cr
** ED 1130	Stage	3 cr
		<hr/> Total 36 cr

ANCIEN PROGRAMME

		<u>3e année</u>
AV 3510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 3520	Histoire de l'art	3 cr.
AV 3601	Organisation picturale	6 cr.
AV 3701	Organisation spatiale	6 cr.
AV 3801	Céramique	6 cr.
AV 2401	Méthodologie de l'enseignement	6 cr.*
ED 2120	Techniques d'animation et de communication	6 cr.*
ED 3160	Administration scolaire	3 cr.*
		<hr/> 39 cr.

NOUVEAU PROGRAMME

		<u>3e année</u>
AV 2510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 2520	Histoire de l'art	3 cr.
OPTION	Cours d'atelier	12 cr.
AV 2802	Céramique	3 cr.
AV 2803	Céramique	3 cr.
AV 2401	Méthodologie de l'enseignement de l'art	6 cr.
ED 3160	Administration scolaire	3 cr.*
		<hr/> TOTAL 33 cr.

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (Suite)

C - Faculté des arts (suite)

b) Projet du programme du B.A.V.E. (suite)

Ancien programme 4e année

AV 3301	Photographie	5cr.
AV 4601	Organisation picturale	6cr.
AV 4701	Organisation spatiale	6cr.
ED 4130	Stage	<u>18cr.*</u>
	TOTAL 150cr.	36cr.

\*Cours en éducation

Nouveau programme (4e année)

AV 3510	Histoire de l'art	3 cr.
AV 3520	Histoire de l'art	3 cr.
OPTION	Cours d'atelier	12 cr.
ED 2121	Techniques d'animation et de communication I	3 cr.
ED 3121	Techniques d'animation et de communication II	3 cr.
** ED 4130	Stages (Les stages seront répartis entre la 2e, 3e et 4e année)	15 cr.
	TOTAL	<u>39 cr.</u>

GRAND TOTAL: 144 cr.

\*Cours en éducation

\*\* Le stage ED 1130 passera de 3 crédits à 2 crédits. Le stage ED 4130 passera de 15 crédits à 12 crédits. Le Ministère exige 18 crédits et il n'y en a que 14. De plus, le stage ED 4130 est un stage de quatre mois consécutifs. Si à cause de certaines contraintes au programme du B.A.V.E., il n'est pas possible de faire quatre mois consécutifs, mais que l'on veut répartir les quatre mois en 2e, 3e et 4e année, il ne sera pas possible d'utiliser le sigle ED 4130. Il faudrait voir si la Faculté des sciences de l'éducation est prête à proposer des sigles correspondant aux stages de 2e, 3e et 4e année du B.A.V.E.

Le Comité des programmes recommande au Sénat d'accepter cette demande de révision du programme du Baccalauréat en arts visuels - spécialisation enseignement (et) qu'une rencontre ait lieu entre le Département des arts visuels et la Faculté des sciences de l'éducation pour accommoder les stages de ces étudiants. (il faudra en modifier la répartition et en préciser les sigles).

Il est proposé et appuyé que le Conseil suggère que l'appellation "spécialisation enseignement" soit changé à "orientation enseignement".

Approbation par le Sénat

Il est proposé par Fernand Girouard et appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée.

Vote:

Unanime

Adopté.

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)

D - Ecole des sciences sociales et du comportement

a) B.Ps. en psychologie

Révisions mineures au programmes du B.Ps. en psychologie

Le Comité des programmes recommande que l'exigence académique "4 cours (12 crédits) dans une même discipline des sciences sociales" soit modifiée comme suit:

"4 cours (12 crédits) dans une même discipline normalement dans les sciences sociales."

Que l'exigence académique "5 cours (15 crédits) de niveau 2000 ou plus, dans les sciences sociales ou les sciences humaines soit modifiée comme suit:

" 5 cours (15 crédits) de niveau 2000 ou supérieur, normalement dans les sciences sociales ou les sciences humaines".

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique concernant l'Ecole des sciences sociales et du comportement ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime

Adopté.

E - Ecole des sciences infirmières

a) NG 1100 l'homme et la santé

Pour faciliter l'intégration en deuxième année des étudiantes venant des autres centres universitaires et qui ont complété la première année, il faudrait leur faire compléter NG-1100 qui est actuellement préalable à NG-2100. Pour ce faire sans pénaliser le groupe déjà sur place, l'Ecole propose de modifier l'ordre des chapitres du cours NG-2100 afin de rendre NG-1100 concomitant. Ceci entraînera d'autres changements de placement de cours à l'horaire mais sans préjudice aux étudiants.

Le Comité des programmes recommande au Sénat l'acceptation de la demande ci-haut mentionnée, à savoir:

"Que le cours NG 1100 l'homme et la santé puisse être concomitant au cours NG 2100 Principe de soins infirmiers.

Approuvé par le Conseil académique.

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Jean-Guy Lachance

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique concernant le cours NG 1100 ci-haut mentionnée.

Vote:

Unanime

Adopté.

**4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE  
(réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)**

E - Ecole des sciences infirmières (suite)

b) Stage clinique d'été

L'Ecole propose le changement suivant:

"Que le stage clinique d'été pour les deuxième années, c'est-à-dire mai et juin (8 cr.) soit réduit à un mois. Pour compenser à cette coupure l'Ecole croit pouvoir mieux utiliser les laboratoires rattachés à NG-2100 et NG-2200 en plaçant les étudiants dans le milieu clinique dès qu'ils peuvent maîtriser les techniques.

En résumé, il s'agit de changement de stage clinique et du transfert de quatre crédits de l'été à l'année. Ces crédits seront attribués à NG-2100 et NG-2200 comme suit: NG-2121 (1 crédit et NG-2222 (3 crédits)

Le Comité des programmes recommande au Sénat d'agréer cette demande. (On devra vérifier les sigles et les titres avec le Registrataire)

Approuvé par le Conseil académique. Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Huberte Richard appuyé par Marie-Ange Bourque

que le Sénat académique approuve la recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée.

Vote: Unanime Adopté.

c) Cours SD-4101 Relations familiales

L'Ecole demande l'autorisation de retourner au cours SD-4101 - Relations familiales. Ce cours avait été abandonné à la demande des Sciences domestiques qui trouvaient les étudiantes de deuxième année trop jeunes pour suivre ce cours avec les quatrième années. On avait alors opté pour le cours SO-3520 - Sociologie de la Famille - qui semblait avoir le contenu désiré. Malheureusement, ce ne fut pas le cas, car on ne traite pas de la dynamique au sein de la famille dans SO-3520. Devant ce problème, on a consulté la Directrice de l'Ecole des Sciences domestiques et elle serait prête à recevoir les étudiantes de troisième année. Les changements qui s'imposent pour NG-1100 amènent à placer ce cours en troisième année.

Le Comité des programmes recommande au Sénat académique d'approuver la demande ci-haut mentionnée, à savoir:

"Que, pour les étudiants en sciences infirmières, le cours SD-4101 Relations familiales remplace le cours SO-3520 Sociologie de la famille

Approuvé par le Conseil académique. Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Colette Martin que le Sénat académique approuve la recommandation du Conseil académique telle que mentionnée plus haut.

Vote: Unanime Adopté.

4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978) (suite)

F - Règlement 16.4.3 - Interprétation

"Prescription d'admission"

"Une fois admis à un programme à temps partiel l'étudiant qui n'a complété aucun des cours offerts à l'intérieur de son programme durant une année universitaire (1 juillet au 30 juin) voit son admission prescrite. S'il veut reprendre son programme d'études, il doit présenter une nouvelle demande d'admission et la Faculté/Ecole peut exiger, pour des raisons jugées valables, qu'il se soumette aux règlements et aux programmes d'études en vigueur au moment de sa réadmission".

Approuvé par le Conseil académique.

Approbation par le Sénat:

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Clément Loubert

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique concernant les prescriptions d'admission ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Pour: 20 Contre: 7 Abst.: 5 Adopté.

II - Réunion du 31 mai 1978

Correction:

En première page, dans les absences, il faudrait ajouter le nom de Gilles Baril.

A - Ecole de Droit

1- Il est proposé et appuyé que, pour être admis à l'Ecole de Droit, l'étudiant doit avoir complété avec succès un baccalauréat dans une université reconnue ou avoir complété des études équivalentes.

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat approuve la recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

2- Il est proposé et appuyé que le texte: "tout étudiant devra avoir une connaissance suffisante de la langue française pour pouvoir suivre les cours et une aptitude à lire l'anglais," puisse se lire désormais comme suit:

"Pour être admis à l'Ecole, l'étudiant doit avoir une connaissance suffisante des deux langues officielles du Canada".

DECISION:

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Yvan Albert

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique telle que présentée plus haut.

Vote: Pour: 26 Contre: 1 Abst.: 5 Adopté.

**4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978)**

II - Réunion du 31 mai 1978 (suite)

A - Ecole de Droit (suite)

3-Il est proposé et appuyé qu'un comité d'admission juge les demandes et avise le Doyen de l'Ecole des réponses à donner aux candidats.

Approuvé par le Conseil académique.

DECISION: Il est proposé par Fernand Girouard appuyé par Clément Loubert

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

4- Il est proposé et appuyé que tous les cours de droit à l'Université relèvent de l'Ecole de Droit et ce à partir du 1er juillet 1979.

DECISION: Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Raoul Dionne

Que le Sénat approuve la décision du Conseil académique ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

5- Il est proposé et appuyé que les cours de droit tels que présentés par l'Ecole de Droit soient acceptés.

Remarque: le Conseil académique demande à l'Ecole de présenter les préalables et/ou concomitants aux divers cours offerts, s'il y a lieu.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique ci-haut mentionnée telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

6- Il est proposé et appuyé que l'Ecole octroie aux termes des études le grade de: Baccalauréat en droit coutumier (LL.B.)

DECISION: Il est proposé par Fernand Girouard appuyé par Denis Haché Que le Sénat remette cet item à plus tard lorsqu'il étudiera les recommandations de l'Ecole de Droit.

Vote: Unanime Adopté.

B - Cours CO-6002 - Génie industriel

Il est proposé et appuyé que le cours CO-6002 remplace le cours CO-2261 dans le programme de génie industriel sujet à un accord entre les deux départements concernés, et que le cours CO-6002 soit offert aux étudiants inscrits en cinquième année du programme.

DECISION: Il est proposé par Norman Roy appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

**4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril 1978 et du 31 mai 1978)**

II - Réunion du 31 mai 1978 (suite)

C - Baccalauréat en Service Social

- 1- Il est proposé et appuyé que le Département de service social adopte la promotion par matière au lieu de la promotion par année.

DECISION: Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique .

Vote: Unanime Adopté.

- 2- Il est proposé et appuyé que le programme du B.S.S. soit placé sur la liste des programmes à temps partiel et qu'il soit offert aux étudiants qui ont un diplôme d'études secondaires (ou l'équivalent), qui ont quitté l'école depuis au moins deux années et qui sont âgés d'au moins vingt ans.

DECISION: Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Rhéal Bérubé

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

Il est proposé et appuyé qu'un candidat qui n'a pas terminé sa douzième année mais qui a quitté l'école depuis deux ans ou plus peut être admis à l'essai pour un maximum de 36 crédits.

DECISION: Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Harley d'Entremont

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

- 3- Il est proposé et appuyé que l'on procède à l'étude de la structure modifiée du programme de B.S.S. telle que présentée par le Conseil de l'Ecole.

DECISION: Il est proposé par Gérard Cormier appuyé par Reno Desjardins

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Pour: 19 Contre: 1 Abst.: 6 Adopté.

D - Programme de Secrétariat bilingue - Shippagan

- Cours de français:

Il est proposé et appuyé que les cours obligatoires de français dans le programme de Secrétariat bilingue soient les cours FR 1885 et 1886, et que les étudiants qui n'ont pas les exigences requises aient au préalable à faire FR 1875-1876, cours qui ne sont pas comptabilisés aux fins d'exigences du programme.

**4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978)**

II - Réunion du 31 mai 1978 (suite)

D - Programme de Secrétariat bilingue - Shippagan

- Cours de français (suite)

DECISION: Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Valois Robichaud

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime  
Adopté.

- Cours d'anglais:

Il est proposé et appuyé que les cours obligatoires d'anglais dans le programme de Secrétariat bilingue soient les Cours EN 1031-1032, et que les étudiants qui ne satisfont pas aux exigences requises aient au préalable à faire des cours de rattrapage qui ne seront pas comptabilisés aux fins d'exigences du programme. Le cours EN 1032 est préalable à EN 2121-2122 "English in business communication I et II," cours obligatoires en deuxième année du programme.

DECISION: Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Marielle Préfontaine

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique telle que présentée.

Vote: Unanime Adopté.

E - Faculté des sciences et de génie

1- Il est proposé et appuyé qu'on enlève MA 2653 "Statistiques descriptives" de la liste des cours obligatoires en première année des programmes de spécialisation et de majeur en biologie, et qu'on ajoute le cours MA 2603 "Intr. aux probabilités et aux stat." à la liste des cours obligatoires en deuxième année des deux mêmes programmes.

DECISION: Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Gaëtan Bossé

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

2- Il est proposé et appuyé qu'attendu que le taux d'échecs est très élevé en MA 1004, qu'on introduise MA 1103 "Cours préparatoire à l'analyse" (3 cr.) à partir de septembre 1978 comme cours préparatoire à MA 1004. Ce nouveau cours sera disponible aux étudiants sur une base volontaire après les recommandations des directeurs concernés, en se basant sur un test de niveau obligatoire administré quelques jours après le début des cours. De plus, ce cours ne sera pas comptabilisé aux fins d'exigences des programmes offerts à la Faculté des sciences et de génie.



4. LE SENAT ACADEMIQUE ADOPTE LES RECOMMANDATIONS SUIVANTES DU CONSEIL ACADEMIQUE (réunions du 26 avril et du 31 mai 1978)

II - Réunion du 31 mai 1978 (suite)

E - Faculté des sciences et de génie (suite)

2- suite

DECISION: Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Colette Martin  
Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

3- Il est proposé et appuyé qu'on remplace le cours MA 2014 par le cours MA 2603 dans les programmes de spécialisation et de majeur en chimie.

DECISION: Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Fernand Girouard

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

4- Il est proposé et appuyé que le cours MA 2014 soit éliminé du programme de D.S.S.

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Léonard LeBlanc

Que le Sénat approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

5- Il est proposé et appuyé que les changements de préalables et de concomitants pour les cours de chimie énumérés ci-bas soient acceptés.

- |         |   |
|---------|---|
| CH-1302 | Que le préalable soit "CH-1301 ou CH-1001."                     |
| CH-2111 | Que les préalables soient "CH-1022, CH-1002 et MA-1014."        |
| CH-2402 | Que le préalable soit "CH-2401 ou CH-2302."                     |
| CH-3202 | Que le concomitant soit "CH-3211."                              |
| CH-3911 | Que les préalables soient "CH-2111 et MA-2004."                 |
| CH-4111 | Que les préalables soient "CH-2222, MA-2004 et PH-2513."        |
| CH-4211 | Que les préalables soient "CH-3211 et CH-3222."                 |
| CH-4422 | Que le concomitant soit "CH-4411."                              |
| CH-4922 | Que le préalable soit "CH-3911 ou PH-3403."                     |
| BC-2322 | Que le préalable soit "CH-2312 ou CH-2311 ou CH-2411."          |
| BC-4711 | Que le concomitant soit "BC-3822." Que le préalable soit enlevé |

DECISION: Il est proposé par Victor Ross appuyé par Yvan Albert  
Que le Sénat académique approuve cette recommandation du Conseil académique.

Vote: Unanime Adopté.

## 5. RECONSTITUTION DU CONSEIL DE RECHERCHES

Pour remplacer au Conseil de Recherches Victorin Mallet et Michel Massiéra qui sont partis en congé sabbatique, ainsi que Clarence Jeffrey qui a accepté le poste de Vice-recteur à l'enseignement à l'Université Saint-Anne, les doyens/ directeurs (trices) concernés ont présenté des candidatures.

Par la suite, les membres du Conseil de Recherches actuellement en fonction ont indiqué trois personnes pour chaque domaine.

Pour les Sciences pures et appliquées:

- 1- Andrew Boghen
- 2- Marielle Préfontaine
- 3- Auréa Cormier

Pour les Sciences humaines:

- 1- John Tivendell
- 2- Fernand Mattart
- 3- Ahmed Ben-Hassine

Le Conseil de Recherches demande donc aux membres du Sénat académique d'élire, avec les informations données, trois personnes au Conseil de Recherches, deux pour le domaine des Sciences pures et appliquées et une pour le domaine des Sciences humaines.

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Marcel Sormany

Que le système d'élection pour élire les membres au Conseil de Recherches soit par majorité simple.

Adopté.

Les membres du Sénat ont élu par scrutin secret au Conseil de Recherches les personnes suivantes:

Représentants pour les Sciences pures et appliquées:

- 1- Andrew Boghen
- 2- Marielle Préfontaine

Représentant pour les Sciences humaines: - John Tivendell

## 6. AVIS DE MOTION

A quelques reprises le Comité des programmes recommandait que l'on attende une proposition conjointe de deux départements concernés dans le cas où il s'agit d'un programmes ou d'un cours impliquant plusieurs facultés/départements.

Suite à ces recommandations la motion suivante est présentée au Sénat:

Attendu que:

- les programmes (déjà existants ou à venir) devant être assumés par plusieurs disciplines appartenant à des facultés/écoles différentes exigent la collaboration étroite des facultés/écoles concernés pour assurer l'objectivité de leur conception et l'efficacité dans leur application;
- la création d'un mécanisme d'implantation faciliterait l'apport des facultés/écoles concernées à la réalisation des objectifs de tels programmes;

## 6. AVIS DE MOTION-(suite)

Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Harley d'Entremont

- 1 - Qu'un comité de sept (7) membres, dont un (1) étudiant, représentant les facultés/écoles concernées soit constitué afin de:
  - a) Concevoir le programme;
  - b) Le présenter aux diverses instances académiques décisionnelles pour ratification;
  - c) Voir à sa mise en application et par la suite à son bon fonctionnement;
- 2 - Que le président de ce comité soit nommé parmi les sept (7) membres;
- 3 - Qu'au besoin, le comité s'adjoigne d'autres membres n'ayant pas de voix, pour fin de consultation.
- 4 - Ce comité est responsable aux doyens/directeurs des facultés/écoles concernées.

Vote:            Pour: 3            Contre: 12            Abst.: 12            Non Adopté.

## 7. COMITE SPECIAL DES GRADES HONORIFIQUES

Le Comité a été constitué suite à une décision du Sénat (27, 28 février 1979) et a comme mandat d'étudier la question de la collation des grades ainsi que l'octroi des grades honorifiques. En font partie, les personnes suivantes:

M. Jean Cadieux, recteur  
M. Yvan Albert  
M. Claude Bourque  
M. Gaëtan Bossé  
Mlle Nicole Laplante  
M. Bernard Nadeau  
M. Aurèle Young  
Père Louis-Marcel Daigle, secrétaire

Suite à une réunion du 29 août 1978, le Comité soumet le rapport suivant:

1. Le Comité recommande que l'Université continue la tradition de décerner des grades honorifiques.
2. Modalités: Le Comité recommande que les grades honorifiques soient offerts:
  - a) à l'occasion du passage en notre milieu d'un personnage de marque;
  - b) à l'occasion d'un événement spécial à l'Université.

Il recommande également d'étudier la possibilité d'octroyer des grades honorifiques à l'occasion de la collation régulière des grades au mois de mai.

Le Comité continuera l'étude des modalités du problème et présentera des recommandations quant à l'octroi de ces grades au mois de mai, à l'endroit où ces grades seraient décernés, par exemple: à Moncton? dans les 3 centres universitaires?

**7. COMITE SPECIAL DES GRADES HONORIFIQUES (suite)**

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Marcel Sormany

Que le rapport du Comité spécial des grades honorifiques soit reçu par le Sénat.

Adopté.

**8. ECOLE DE DROIT**

Au mois de septembre l'Ecole de Droit ouvre ses portes aux étudiants. Au nom de l'Ecole, le Doyen a fait parvenir au Sénat certains points pour discussion. En l'absence du Doyen, Me Michel Bastarache, professeur de droit, explique les demandes en provenance de l'Ecole et répond aux questions des sénateurs. Il insiste sur le fait que l'Ecole présente ces demandes afin de se conformer aux exigences du Barreau et que ces requêtes reflètent les normes des écoles de droit dans plusieurs provinces du Canada.

Pour se conformer aux exigences du Barreau qui exige qu'un semestre d'étude ait 15 semaines complète de classe sans compter les examens il est proposé par Rhéal Bérubé appuyé par Fernand Girouard

Que l'on approuve les recommandations de l'Ecole de Droit pour cette année à savoir: Que l'Ecole de Droit commence ses cours le 5 septembre et que la semaine d'étude du mois de novembre soit supprimée.

Vote:            Pour: 30            Abst.: 1            Adopté.

Il est proposé par Raoul Dionne appuyé par Fernand Girouard

Que pour le deuxième semestre, afin de respecter la demande de l'Ecole de Droit que l'on ajoute une semaine après la fin des cours et que l'on maintienne la semaine d'études.

Vote:            Pour: 25            Abst.: 6            Adopté.

Il est proposé par Marielle Préfontaine appuyé par Clément Loubert que

"Exceptionnellement, pour un étudiant ayant un dossier académique supérieur, la Faculté pourra l'accepter après une troisième année d'étude.

Vote:            Pour: 17            Contre: 2            Abst.: 5            Adopté.

Il est proposé par Clément Loubert appuyé par Gérard Cormier

Que le document intitulé "Les règlements académique de l'Ecole de Droit" soit remis au Conseil académique pour étude qui fera rapport au prochain Sénat académique.

Vote:            Pour: 17            Contre: 3            Abst.: 8            Adopté.

**8. ECOLE DE DROIT (suite)**

Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Marcel Sormany

Que le Baccalauréat qui sera décerné à l'Ecole de Droit soit "Baccalauréat en Droit" (LL.B.).

Adopté

**9. SENAT SPECIAL**

Il est proposé par Marcel Sormany appuyé par Yvan Albert

Que la décision d'une date pour la tenue du Sénat spécial soit remise au 6 novembre (date du prochain Sénat régulier).

Vote:            Pour: 27            Contre: 2            Abst.: 2            Adopté.

**10. RAPPORT DES CENTRES UNIVERSITAIRES CONCERNANT LES INSCRIPTIONS ET LE NOMBRE DE PROFESSEURS POUR L'ANNEE ACADEMIQUE 1978-79**

A - Centre universitaire Saint-Louis-Maillet

Le représentant du Centre universitaire Saint-Louis-Maillet avise que cette année, on s'attend de recevoir 387 étudiants ce qui veut dire un peu plus que l'an dernier.

Le Centre emploie 32 professeurs.

B - Centre universitaire de Shippagan

Cette année au Centre universitaire de Shippagan on compte 172 étudiants et 14\* professeurs à plein temps.

C - Centre universitaire de Moncton

En plus des 31 étudiants inscrits à l'Ecole de Droit, le Centre universitaire de Moncton compte cette année 2505 étudiants donc 1209 nouveaux comparativement à 1195 nouveaux l'an dernier. Incluant les doyens et vices-doyens, le Centre emploie 254% professeurs.

Pour conclure, Les représentants des trois centres universitaires rapportent que les statistiques d'admissions à date laissent entrevoir à peu près le même nombre d'étudiants que l'an dernier.

**11. STATUTS ET REGLEMENTS**

A- Il est proposé par Léonard LeBlanc appuyé par Loraine Bourque

Que le Sénat académique étudie le projet des "Statuts et Règlements" au complet et fasse des soumissions au Conseil des Gouverneurs avant que celui-ci ne prenne des décisions.

Vote:            Pour: 27            Abst.: 4            Adopté.

**11. STATUTS ET REGLEMENTS (suite)**

B - Il est proposé et appuyé que cette réunion spéciale du Sénat pour étudier le projet - Statuts et règlements ait lieu le 21 septembre 1978 à 14h.

Vote:            Pour: 13            Contre: 4            Abst.: 6            Adopté.

**12. NOMINATIONS AU COMITE DES PROGRAMMES**

Les mandats de Maurice Chamard, Michel Massiera et de Yvan Albert . au Comité des programmes sont expirés.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Marielle Préfontaine

Que Brian Ellard soit le représentant de la Faculté des arts et que Léonard LeBlanc soit représentant de la Faculté des sciences et de génie au Comité des programmes pour un terme normal de 2 ans.

Vote:            Pour: 29            Abst.: 2            Adopté.

Il est proposé par Victor Ross appuyé par Rhéal Bérubé

Que le mandat de Yvan Albert soit prolongé jusqu'à la prochaine réunion du Conseil académique.

Adopté.

**13. PROGRAMMES DE PECHERIES**

Il est proposé par Jean-Guy Lachance appuyé par Gaétan Bossé que la proposition "Que le sous-comité chargé de l'étude des programmes de pêcheries soumette, au fur et à mesure, leur travail à un groupe d'experts en pêcheries qui porteraient jugement sur ce travail" approuvée lors de la réunion du Sénat du 27 et 28 février 1978 soit modifiée comme suit:

"Que le sous-comité chargé de l'étude des programmes de pêcheries soumette, au fur et à mesure, leur travail à un groupe d'experts en pêcheries."

Vote:            Pour: 30            Contre: 1            Adopté.

Il est proposé par Denis Haché appuyé par Valois Robichaud

Que le Comité des programmes soumette, pour évaluation, le travail final du sous-comité des pêches à des experts de l'extérieur de l'Université après entente avec les deux parties concernées et que les deux parties concernées (les deux centres universitaires concernés) nomment les experts.

Vote:            Pour: 9            Contre: 15            Abst.: 1            Non Adopté.

**14. DATE DE LA PROCHAINE REUNION**

La prochaine réunion aura lieu le lundi 6 novembre 1978 au Centre universitaire de Moncton.

La séance est levée à 13h.

(Signé)  
Jean Cadieux, président

(Signé)  
Louis-Marcel Daigle, séc.